



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**MARDI 17 JANVIER 2017**

# **Pesticides : vendre coute que coute !**

**Le 28 Décembre dernier, en toute discrétion, les vendeurs de pesticides ont réussi à faire annuler l'ordonnance établissant les certificats d'économie de pesticides (CEPP). Le nouveau dispositif les contraignant à réduire leurs ventes de pesticides de 20% d'ici 2020, les vendeurs et les distributeurs veulent préserver le marché très rentable des pesticides, sans être inquiétés !**

Le constat est sans appel et connu de tous : les indicateurs d'usage des pesticides sont dans le rouge. Malgré les dispositifs volontaires mis en place depuis 2007 pour expérimenter et proposer des alternatives, l'usage des pesticides a augmenté notablement de 9.7% en 2014 par rapport au chiffre de l'année précédente. On est très loin de l'objectif du Grenelle de diviser par 2 la consommation en 2018<sup>1</sup>.

## **Faut-il rappeler que les pesticides sont dangereux ?**

L'impact des pesticides sur l'environnement et la biodiversité n'est plus à démontrer. Ils cassent les chaînes alimentaires, perturbent la reproduction des animaux ou les intoxiquent tout simplement. L'exemple de la surmortalité des abeilles, insecte si important pour les équilibres naturels, est la parfaite illustration.

Pour Charlotte Lepître, coordinatrice du réseau santé de FNE « *Nous ne pouvons plus sous-estimer la dangerosité des pesticides sur la santé. Chaque année, de nouvelles molécules utilisées pendant des années sont interdites à la vente à cause de leur toxicité pour l'homme. Elles sont aussitôt remplacées par d'autres dont la non-toxicité n'est pas totalement prouvée.* »

## **L'intérêt privé avant l'intérêt collectif et la santé publique**

Et pourtant les pesticides ne sont pas une fatalité! Des agriculteurs se sont lancés dans l'agro-écologie et démontrent chaque jour qu'il est possible de réduire de 30% et plus leur usage sans baisser les rendements. Les solutions existent ! Il est aujourd'hui nécessaire d'impulser fortement la

<sup>1</sup>Le chiffre de référence en ce qui concerne la consommation de pesticides en France est celui de 2007



transition en impliquant tous les acteurs. Pour cela, l'approche des certificats d'économie de pesticides est très intéressante. En plus d'être contraignants, ils impliquent réglementairement les distributeurs, généralement en charge du conseil aux agriculteurs, dans la réduction d'usage des pesticides. C'est une mutation profonde du rôle des coopératives et du négoce agricole..

Pour Jean-Claude Bévillard, responsable des questions agricoles pour FNE : *« Les marchands de pesticides résistent pour ne pas réduire leurs ventes et préserver leurs intérêts. Ils attaquent de manière procédurière les mesures qui pourraient orienter intelligemment l'agriculture vers un usage réduit des pesticides. Le gouvernement et le Parlement doivent réagir rapidement pour remettre en place un processus essentiel dans la transition agro-écologique de l'agriculture Française mais surtout pour la protection de la santé des citoyens et de l'environnement »*